

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU GERS
COMMUNE DE VIC-FEZENSAC
Code Postal 32190

ARRETE DU MAIRE n°2024/120

Objet : Travaux sur toiture

Le Maire de la commune de Vic-Fezensac,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la demande présentée le 24/05/2024 par ISOLATION GERSOISE, agissant pour le compte de Mme COUDERC Vanessa en vue d'occuper le domaine public au 3 rue du Mas bielh, afin d'effectuer des travaux sur toiture le 06/06/2024,
CONSIDÉRANT que pour la bonne exécution des travaux, ainsi que pour des raisons de sécurité, il est nécessaire de préciser les règles d'occupation du domaine public.

ARRETE

Article 1 : ISOLATION GERSOISE est autorisée à occuper le domaine public au 3 rue du Mas bielh afin d'effectuer des travaux sur toiture le 06/06/2024 de 9h00 à 16h00.

Article 2 : Durant les travaux, la rue du Mas Bielh sera fermée à la circulation des véhicules section comprise entre la rue de Besino et le chemin de ronde.

Article 3 : La mise en place de la signalisation réglementaire de chantier et d'interdiction de circuler sera assurée par le pétitionnaire, sous le contrôle des services techniques de la commune.

Article 4 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 5 : La directrice générale, le responsable des services techniques et l'agent de surveillance de la voie publique de la commune de Vic-Fezensac, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

VIC-FEZENSAC, le 24 mai 2024

Le Maire
Barbara NETO

